Année Scolaire **2023-2024**

FICHE INTENDANCE

Second Cycle

Inscription ☐ **(cocher la case correspondante)** Ré-Inscription ☐

ELEVE : Garçon ☐ Fille ☐

NOM : ……PRENOM : ……

ADRESSE……

COMMUNE……CODE POSTAL……

Né(e) le : CLASSE EN 2022/2023 : N° de BADGE (en cas de réinscription) :

Classe d'inscription pour **2023-2024 :** 2nd ☐ 1ère ☐* Terminale ☐*

** préciser la filière pour les 1ères& terminale*

Mail élève : ……@……

RESPONSABLE LEGAL : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (à préciser)……

NOM, PRENOM ……N° PORTABLE……

ADRESSE……

COMMUNE……CODE POSTAL……

TELEPHONE FIXE ……MAIL :……@……

BOURSES :

Etes-vous **boursier** ? Oui ☐ Non ☐

Si NON : Avez-vous fait une demande de bourse ? : Oui ☐ Non ☐

Dans les 2 cas, fournir un **Relevé d'Identité Bancaire au nom du Responsable Légal.** *(À agrafer ci-joint en bas à droite)*

REGIME : (cf. note d'information en page 2 à conserver)

Externe (pas d'accès à la restauration scolaire) ☐

Demi-pensionnaire (à la prestation, repas du midi selon convenance) ☐

Pour les élèves inscrits comme **demi-pensionnaire** (à la prestation) fournir un **chèque de 45,00€** pour l'approvisionnement du compte **uniquement pour les nouvelles inscriptions** (*Prix du repas : 3,85€).*

Etablir le chèque à l'Ordre de l'Agent Comptable du Lycée Faidherbe et Indiquer Nom et prénom de l'élève au dos du chèque.
(à agrafer ci-joint en bas à gauche)

CHEQUE RESTAURATION ☐
ICI à GAUCHE

RIB ☐
ICI à DROITE

INFORMATION INTENDANCE (à conserver)

BADGE :

Un **badge magnétique** est remis à l'élève à son arrivée dans l'établissement pour **toute sa scolarité**. Il est personnel et **ne doit en aucun cas être prêté**.

Il permet l'accès au lycée par l'entrée principale, à la restauration.

En cas de perte ou de dégradation, le badge pourra être bloqué à votre demande. Il sera remplacé moyennant une participation financière de 8.00 €.

REGLEMENTS RESTAURATION (Approvisionnement pour les demi-pensionnaires) :

Tarif repas prestation : 3.85 €

En cours d'année scolaire, le compte de l'élève pourra être alimenté par les moyens suivants :

Intendance	**Multi-Borne**	**Internet**
		(Pour les nouveaux élèves, vos codes vous seront communiqués)
- Chèque*	- Carte Bleue	- Carte Bleue
- Espèces**	- Espèces	

* Le délai d'encaissement pour vos chèques est à prévoir **48 h avant l'épuisement de votre crédit**.
** Encaissements **UNIQUEMENT LE MATIN de 7h45 à 12h45.**

☛ L'accès à la restauration est soumis à la **réservation**.
☛En cas d'oubli de réservation, une carte occasionnelle pourra être achetée à la multi-borne (sortie restaurant scolaire) au tarif en vigueur de 7.80 €.
☛ Les élèves inscrits comme **externes n'ont pas accès au service de restauration.** Néanmoins, il leur sera possible, à titre exceptionnel, d'acheter une carte occasionnelle pour le repas du midi.

HEURES D'OUVERTURE DU RESTAURANT SCOLAIRE : Du lundi au vendredi de 11h00 à 13h30.

BOURSES :

• **Si vous êtres boursiers, dès votre entrée en seconde au lycée,** la bourse est reconduite systématiquement pendant toute la scolarité en second cycle.

☛En cas de **redoublement,** un dossier de vérification de ressources pourra être demandée dès que l'élève a connaissance de son redoublement afin que sa situation puisse être réétudiée.

☛Si vous changez d'établissement en cours de scolarité, un **dossier de demande de transfert de bourses** doit être établi dans l'établissement d'origine.

• Si vous souhaitez procéder à une première demande de bourse, elle se traitera au niveau de votre établissement, entre mars et juin pour l'année suivante **sur internet.**

Le paiement des bourses s'effectue en fin de trimestre, **un RIB au nom du responsable légal et financier est indispensable et doit être fourni à l'inscription au Lycée.**

AIDES
☛Le Fonds Social
Demande à formuler chaque année auprès de l'Assistant(e) Social(e). Les demandes sont étudiées en commission.
L'aide du fonds social implique une **présence régulière** à la Restauration Scolaire.